

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

108

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-trois, s'est assemblé en salle du conseil municipal au 65 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste BORSALI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, *Maire*

Mme Sandy DESRUMAUX, M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, M. Waïl ABOUD, M. Khaleel JOOMYE, Mme Valéry VANNEREUX, Mme Dahouhia BERDOUK, *Adjoint au Maire*.

M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, M. Denis DESRUMAUX, Mme Ingrid ADELAIDE BEAUBRUN, M. Luis VAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, M. Abderrazak FADILI, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, M. Johnny MAGAMOOTOO, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND, Mme Nikita FRISON-BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

M. Halim ALOUT Adjoint au Maire à Mme Sandy DESRUMAUX Adjointe au Maire, Mme Hélène BUNOUST Conseillère municipale à M. Cyrille DUPUIS Conseiller municipal, Mme Manuella BUVAL Conseillère municipale à Mme Corinne NARBONNAIS Conseillère municipale, M. Didier FERRIER Conseiller municipal à M. Denis DESRUMAUX Conseiller municipal, Mme Margaux MERLY Conseillère municipale à Mme Roseline DARCIS Conseillère municipale, M. Thomas RAHAL Conseiller municipal à M. Gérald DURAND Conseiller municipal, Mme Nathalie FAVIEZ Conseillère municipale à M. Luis VAZ Conseiller municipal.

ABSENTS : Mme Laura PETREQUIN Adjointe au Maire, M. Rodney DRAHMANI Conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. Denis DESRUMAUX

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 7

Nombre d'absents : 2

OBJET : Communication pour information de l'arrêté n° 2023-1555 en date du 12 juin 2023 de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis portant règlement d'office du budget primitif 2023 de la commune du Bourget

093-219300134-20230628-DEL-2023-108bis-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Objet : Communication pour information de l'arrêté n° 2023-1555 en date du 12 juin 2023 de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis portant règlement d'office du budget primitif 2023 de la commune du Bourget.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-2, L.1612-19 et L.2121-29 ;

VU sa délibération n° 78 en date du 13 avril 2023 rejetant à la majorité le budget primitif 2023 de la Ville du Bourget ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 19 avril 2023 informant de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France pour absence de vote et de transmission du budget primitif 2023 de la Ville du Bourget ;

VU l'avis n° A-04 en date du 22 mai 2023, qui a fait l'objet d'un rectificatif le 8 juin 2023, de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France formulant des propositions pour le règlement du budget primitif de l'exercice 2023 de la commune du Bourget ;

VU l'arrêté n° 2023-1555 en date du 12 juin 2023 portant règlement d'office du budget primitif 2023 de la commune du Bourget ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.1612-19 du Code visé ci-dessus, « les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la Chambre Régionale des Comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État » ;

CONSIDÉRANT que la Ville du Bourget a reçu l'arrêté préfectoral n° 2023-1555 en date du 12 juin 2023 le 12 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1^{er} : **PREND ACTE** de la communication de l'arrêté n° 2023-1555 en date du 12 juin 2023 de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis portant règlement d'office du budget primitif 2023 de la commune du Bourget ;

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Jean-Baptiste BORSALI,

Maire.

Le secrétaire de séance, M. Denis DESRUMAUX :

Date de transmission en Préfecture : 06 JUL. 2023

Date de mise en ligne : 06 JUL. 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230628-DEL-2023-108bis-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2023